

Compte rendu du conseil municipal ordinaire du 20 octobre 2017
à 18 heures 30

Le vingt octobre deux mil dix sept à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation 12 octobre 2017.

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Etaient présents : M. Gilles SELLIER, Mme Anne-Marie PAULET, Mme Odile DESMONTIER, M. Abdelhafid MEZOUAGHI, M. Frédéric BUCKNER, M. Claude DRANCY, Mme Raymonde DUMANGE, M. Pascal VALADE, Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN, M. Roger PIERRE, M. Sylvain LECHAUVE, Mme Céline DEHAN, Mme Line COTTIN, M. Stéphane CARIOU, Mme Héloïse SELLIER, M. Marc VANTROYS.

Excusés : M. Jacques-André LANOIZELET (a donné procuration à M. DRANCY), Mme Amandine GATEL, M. Maxim AMPE, Mme Bernadette MOREL (a donné procuration à M. Gilles SELLIER), Mme Virginie DUMANGE (a donné procuration à Mme Raymonde DUMANGE), Mme Catherine ASSEMAT (a donné procuration à M. Roger PIERRE), M. Richard RENAULT (a donné procuration à M. Stéphane CARIOU).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD POULAIN.

2- Monsieur le Maire propose que Monsieur MEULIN de l'association Nord Nature Chico Mendes présente aux membres du conseil municipal **le plan de désherbage de la commune de Nanteuil le Haudouin**. Le plan de gestion communal permet d'explicitier la démarche et les objectifs du plan de gestion à l'ensemble des acteurs (élus, DG, chefs d'équipe agents techniques, prestataires). Il fait prendre conscience des changements que la mise en pratique de techniques de désherbage alternatives va provoquer.

Ce plan de gestion a été réalisé après des visites sur le terrain, un diagnostic a été réalisé afin de dégager les objectifs d'entretien qui doivent être explicités. Des propositions ont été faites afin d'établir un classement de l'ensemble des secteurs de l'espace public sur lesquels la commune intervient. Trois niveaux d'intensité de désherbage sont proposés (pas d'adventices, végétation spontanée maîtrisée, végétation spontanée acceptée). Les propositions de techniques et de méthodes de désherbage sont réalisées sur la base de ce plan, et validé par la commune

L'exposé sera présenté sur le site de la commune.

La parole est donnée au public :

- Un membre du public rappelle que les débats ne sont pas toujours corrects entre les élus et que cette situation est regrettable.

- Un autre membre du public demande des précisions sur le stationnement rue du Puiseau et sur les nouvelles dispositions réglementaires mises en place. Monsieur le maire se propose de reprendre le dossier avec les agents de la police municipale.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des membres présents.

La parole est donnée aux membres de l'opposition municipale :

- Monsieur Roger PIERRE fait savoir que le déplacement en Allemagne pour le jumelage a été une réussite. Toutefois il regrette l'absence en nombre des élus de la majorité et d'autre part le manque d'appel à la population.

- Monsieur Roger PIERRE demande des précisions quant à l'installation de panneaux de signalisation « céder le passage », rue de la « Grange aux moines ». Madame Anne-Marie PAULET rappelle que ces travaux de signalisation ont été mis en place afin d'améliorer la sécurité.

- Madame Anne-Marie PAULET apporte des précisions sur la mise en place de passage pour les piétons réclamés par Monsieur Marc VANTROYS. Il sera procédé à la mise en place d'un passage protégé rue Missa et un autre au bas de la rue des pavillons (face à l'espace des fêtes).

- Monsieur Marc VANTROYS expose l'enquête en cours sur les nouvelles dispositions relatif à l'enlèvement des ordures ménagères par la CCPV du Pays de Valois. Il déplore le manque d'informations et sa proposition d'article censuré. Madame Anne Marie PAULET lui fait savoir que son article était trop politisé pour pouvoir être normalement publié dans le journal local. Elle souligne que les élus de la majorité ont mené campagne afin d'éviter la suppression du ramassage des déchets verts.

- Monsieur Sylvain LECHAUVE regrette du manque d'informations distribuée par la CCPV sur ce sujet qui intéresse toute la population.

- Monsieur Roger PIERRE demande des précisions pour la protection des agents communaux utilisant les nouvelles balayeuses (rétros, clignotants, gyrophares). Il souhaite que les agents communaux soient invités à porter les EPI pendant l'utilisation de ces machines.

- Messieurs Roger PIERRE et Marc VANTROYS demandent que les dates des conseils municipaux soient programmées sur l'année. Monsieur le Maire lui répond qu'avec son agenda au Département cette demande n'est pas à possible.

- Monsieur Roger PIERRE et Monsieur Marc VANTROYS assisteront à la prochaine réunion de la commission d'urbanisme le vendredi 27 octobre prochain, portant en partie sur le SCOT.

- Madame Anne-Marie PAULET fait appel à candidature auprès des élus pour l'organisation des séances du « ciné rural ». Elle informe les membres présents du conseil municipal que le Centre Social des Portes du Valois souhaite participer en partenariat à cette activité. Monsieur Marc VANTROYS se déclare volontaire.

- Monsieur le Maire souhaite que la présentation des notes de synthèse soit diffusée sur écran afin de diffuser la communication avec le public, lors des prochains conseils municipaux.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 22 Septembre 2017 :

Monsieur Roger PIERRE demande que soit rectifié sur le compte rendu (page 2, paragraphe 4) Il faut lire : « lors des activités périscolaires du mercredi. ». Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents : Monsieur Marc VANTROYS ne prend pas part au vote, 4 abstentions (Mme Line COTTIN, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE, Catherine ASSEMAT), le compte rendu est approuvé.

3- Modification du PLU : résiliation du contrat avec le cabinet D+H, choix d'un nouveau prestataire cabinet ARVAL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité a décidé de mettre fin à la prestation avec le cabinet D+H portant sur la modification N°01 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Par suite, Monsieur le Maire propose que la procédure de modification N°1 soit reprise par le cabinet ARVAL à Crépy en Valois, pour un montant de 5 570.00 euros HT, soit 6 684.00 euros TTC.

Madame Line COTTIN déplore la résiliation du contrat du cabinet D+H et en demande les raisons précises. Monsieur le Maire et Monsieur Frédéric BUCKNER lui font savoir que le cabinet ARVAL semble plus évolutif dans les projets d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents 4 voix contre (Mme Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Marc VANTROYS, Sylvain LECHAUVE, 1 abstention : Mme Line COTTIN). Le conseil municipal décide de procéder au changement de cabinet d'urbanisme pour la modification N°01 du PLU.

4 - Convention de partenariat pour la mise en place d'un document d'urbanisme numérisé et sa gestion sur le compte de Géoportail de l'urbanisme (partenariat CCPV du Pays de Valois) :

Monsieur le Maire expose que la directive européenne INSPIRE du 14 mars 2007 vise à la mise à disposition du citoyen des informations géolocalisées sur l'ensemble des thématiques du développement durable, dont l'urbanisme.

Dans cet esprit, l'ordonnance N°2013-1184 du 19 décembre 2013 prévoit la numérisation des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique et leur mise à disposition à terme, sur un site internet unique : le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

Ce portail permettra l'accès, la visualisation de l'ensemble des documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique couvrant le territoire national, avec la représentation standardisée.

Cette démarche modernisera l'accès au document d'urbanisme, en :

- Centralisant et en standardisant les données ;
- Permettant leur interrogation ;
- Respectant le droit européen.
- Abaissant les coûts de production des documents.

La Communauté de Communes du Pays de Valois propose aux collectivités locales de rendre disponibles leurs documents d'urbanisme en vigueur sur son site. Ce service est gratuit.

A compter du 1er janvier 2020, les collectivités territoriales devront obligatoirement publier leurs documents d'urbanisme dans le GPU en respectant le standard du Conseil National de l'Information géographique (CNIG). Cette échéance de 2020 revêt un caractère primordial, car la publication du document d'urbanisme au standard CNIG sur le GPU conditionnera alors son caractère exécutoire et opposable.

La démarche initiée par la CCPV vise à mettre en place un partenariat entre la communauté de communes et les communes pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme afin de :

- disposer d'un référentiel au niveau intercommunal, accessible à l'ensemble des communes du Pays de Valois et mutualiser les compétences géomatiques
- faciliter la prise de décisions.
- améliorer l'accès à l'information du public.
- diminuer les risques de contentieux en améliorant la qualité des données produites.

- générer sur le long terme de substantielles économies financières

La CCPV présente une convention qui a pour objet de définir les engagements respectifs de la collectivité et de la CCPV.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents, 01 voix contre (Mme Line COTTIN), 03 abstentions (Mme Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Sylvain LECHAUVE.), le conseil municipal se prononce favorablement sur la réalisation d'une convention de partenariat, la mise en place d'un document d'urbanisme numérisé et sa gestion sur le Géoportail de l'Urbanisme en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Valois et l'autorise à signer la convention.

5 - Décision Modificative N°2 :

Conformément au travail de la commission des finances qui s'est réunie le 11 octobre 2017.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal l'approbation de la Décision Modificative n° 2 (DM 2) du budget communal 2017.

Monsieur Roger PIERRE déplore la mise en chantier des travaux des vestiaires du stade qui pour lui ne sont pas conformes au déroulement d'un bon chantier.

Monsieur Roger PIERRE conteste le choix de l'entreprise et demande les devis réalisés pour l'engagement de cette opération. Il déplore d'autre part que ce chantier ne se soit déroulé pas pendant la trêve hivernale afin de ne pas pénaliser les équipes sportives dans l'occupation des vestiaires du stade.

				Dépenses		Recettes
				Diminution de Crédit	Augmentation de Crédit	Diminution de Crédit
Fonctionnement						
Total				0,00 €	0,00 €	
Investissements						
21318-01	Acquisition 27	op	153	63 320,00 €		
	rue Gambetta					
2181-412	Stade	op	149		62 000,00 €	
	Vestiaires					
2188-020	Mairie	op	119		1 320,00 €	
	Destructeur					
Total				63 320,00 €	63 320,00 €	

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la majorité des présents 05 voix contre (Mmes line COTTIN, Catherine ASSEMAT, MM. Roger PIERRE, Marc VANTROYS, Sylvain LECHAUVE), le conseil municipal donne un avis favorable sur la décision modificative DM2.

Madame Odile DESMONTIER quitte la séance à 20 heures 30.

6 - Subventions communales complémentaires 2017 :

Monsieur le Maire propose le versement des subventions complémentaires sur l'exercice 2017 :

La tête et les jambes : 600.00 euros.

Baby foot : 200.00 euros.

Comité des Œuvres Sociales (COS) : 1000.00 euros.

Subvention exceptionnelle pour les communes sinistrées d'Outre-mer (Croix Rouge) : 1000.00 euros.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents le conseil municipal, approuve le montant des subventions complémentaires aux associations sur l'exercice 2017, dans les conditions énoncées pour un montant total de 2 800 .00 euros.

7 - Remboursement sinistre (réclamation MAAF) :

Un particulier a déclaré avoir été victime d'un sinistre dû à une détérioration de la chaussée, le 29 août 2017.

Notre assureur GROUPAMA a indiqué ne pouvoir intervenir dans ce sinistre que pour le montant excédant celui de la franchise soit 124.99 euros.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents le conseil municipal, approuve le remboursement de la somme de 124.99 euros.

8 - Ecole Chevance Bertin : décision de principe sur la participation communale aux séjours scolaires de découverte 2018 :

Monsieur le Directeur de l'école Chevance Bertin, Président de la coopérative scolaire, a sollicité la municipalité, comme les années précédentes, sur le principe de financement des classes « découvertes ». Cette dernière concernera 83 élèves qui partiront du 23 au 30 mars 2018 à Fouras (Charente) :

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents le conseil municipal, approuve l'organisation et le financement, sous la forme d'une subvention qui sera inscrite au budget Primitif Général 2018, pour un montant 24 900 euros.

9 - Acceptation des dons versés à l'occasion de la course la nanteuillaise (septembre 2017) :

Monsieur le Maire expose que les encaissements de chèques, d'effets bancaires aux communes en règlement de trop perçus et de dons sont des opérations juridiques devant s'assimiler au régime juridique des dons et legs. L'encaissement des dons et legs relève en principe de la compétence du conseil municipal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'unanimité des présents le conseil municipal, approuve le montant des dons reçus à l'occasion de la course la Nanteuillaise de septembre 2017 :

OPAC (chèque 0106617 CE) : 100.00 euros.

Entreprise ENC (chèque N°0000197 Banque Populaire) : 200.00 euros.

La Serroise (chèque N°02339825 Crédit Agricole) : 50.00 euros.

Centre Leclerc Le Plessis Belleville (chèque 0012877 Société Générale) : 500.00 euros.

Soit un total des dons de 850.00 euros. (Il est à noter que le Conseil Départemental de l'Oise a participé à cette manifestation à hauteur de 500.00 euros, sous la forme d'une subvention).

Sans autre question des membres du conseil municipal, M. le Maire lève la séance à 20 heures 40.